



actif-traffic
En avant toute !

PRO VELO
GENÈVE



LES VERT.E.S
GENÈVE

solidarités
Genève



pro natura
Genève



Mobilité piétonne
Suisse

noé21
économie, énergie et société



ASBEC

Lancement d'un référendum contre l'imposition du 50 km/h au détriment du 30 km/h sur les axes structurants

Nouvelle attaque contre la sécurité, la tranquillité des riverain·e·s et l'environnement à Genève !
La majorité de droite du Grand Conseil a voté la loi 13204, qui impose une vitesse minimale de 50km/h sur les axes structurants en zone II LMCE. Elle sacrifie les habitant·e·s des quartiers concernés en faveur du trafic de transit. Une large coalition d'associations de mobilité, de protection de l'environnement, d'associations de quartier et de partis politiques a lancé samedi un référendum contre ce texte passéiste, dangereux et irresponsable.

Affaiblir la protection contre le bruit et les collisions, sans gagner de fluidité

A Genève, 120'000 personnes sont déjà exposées à un bruit excessif et y perdent des années de vie en bonne santé. Les classes populaires sont d'ailleurs soumises de manière disproportionnée à ce bruit, contribuant à l'écart croissant d'espérance de vie entre les catégories socio-économiques. De trop nombreuses personnes perdent aussi la vie chaque année dans des collisions qui pourraient être évitées avec une baisse de la vitesse. Le risque de décès passe ainsi de 10% à 30 km/h à 70% à 50 km/h. Dans les zones un peu moins denses et souvent plus cossues, le 30km/h continuera d'être « favorisé »... selon le même article de loi ! Rouler plus vite entre deux feux rouges fait en plus perdre de la capacité routière, au détriment de la fluidité (espacement entre les véhicules, accélérations et freinages incessants, ...).

Atteintes à l'environnement et à la biodiversité

Une baisse de la vitesse est nécessaire pour réduire la pollution de l'air, les gaz à effet de serre et les microparticules de pneus et de freins qui contaminent l'air et nos rivières (90% des microplastiques dans notre environnement proviennent de l'abrasion des pneus). Les routes à 30 km/h facilitent également la végétalisation de l'espace urbain. Or, cette mesure est non seulement importante pour la qualité de vie, mais aussi cruciale pour les corridors biologiques sur les axes à proximité de zones de verdure.

Prise en compte des besoins spécifiques nécessaires

Cette loi contraindra inutilement les communes et l'administration cantonale. Elle empêchera de prendre en compte les spécificités des quartiers traversés et d'appliquer des mesures ciblées. Axe accidentogène ? Bruit excessif ? Ecoles, EMS, ... ? Peu importe. La mention « sous réserve des dispositions obligatoires du droit fédéral » n'est que de la poudre aux yeux : les normes fédérales de protection contre le bruit peinent déjà à être appliquées et cette loi sera une nouvelle entrave à leur mise en œuvre sur le terrain. La population sera réduite à attaquer en justice l'administration pour demander des indemnisations, avec un coût inutilement élevé pour la collectivité. L'administration doit pouvoir conserver la flexibilité de trancher au cas par cas selon le contexte local.



Référendum en faveur d'une mobilité tournée vers le futur

L'environnement, la santé et la sécurité des habitant·e·s doit compter plus que quelques secondes potentiellement gagnées pour le trafic de transit. Nos associations et partis lancent donc un référendum contre cette loi afin d'éviter que la majorité de droite impose une vision de la mobilité héritée du siècle passé et l'ancre dans la législation pour entraver tout changement futur.

Contacts

- Matthieu Jotterand - ATE - 079 774 55 06
- Thibault Schneeberger - actif-traffic - 079 781 42 36
- Nataniel Mendoza – PRO VELO – 077 430 14 02
- Alexandre Diogo - Parti Socialiste - 079 106 82 87
- Julien Nicolet-dit-Félix - Les Vert-e-s - 076 200 45 19
- Brigitte Studer - SolidaritéS – 076 336 34 61
- Jean-Pascal Gillig - WWF - 076 378 67 38
- Candice Yvon - Pro Natura - 079 317 06 52
- Marcos Weil - Mobilité Piétonne – 077 417 37 66
- Felix Dalang - Noé21 - 079 646 62 07
- Alain Rouiller – ASBEC (Association qualité de vie à Bernex) - 079 512 28 66